



Les présentes Conditions spécifiques ont pour objet de préciser les conditions de prise en charge et d'exécution des opérations de virements qui s'appliqueront à tout Client échangeant à distance avec la Caisse d'Épargne.

Elles complètent toutes les autres Conditions particulières et Conditions générales des conventions de compte et des produits et services que le Client a souscrits auprès de la Caisse d'Épargne.

En cas de contradiction entre les Conditions spécifiques et les Conditions générales et particulières propres à chaque produit et service, les présentes Conditions spécifiques de fonctionnement primeront.

Les présentes Conditions spécifiques sont susceptibles d'évolutions qui, selon leur nature, pourront être d'application immédiate, notamment pour faire face à des obligations légales ou réglementaires nouvelles. Ces modifications seront portées à votre connaissance par la Caisse d'Épargne par tout moyen approprié.

Conditions techniques de prise en charge et d'exécution des ordres de virements clientèle par la Caisse d'Épargne :

TYPE DE VIREMENT	HEURE LIMITE DEPOT	DATE EXECUTION / DATE REGLEMENT
Virement SEPA	18h45	J / J+1
Virement SEPA Jour	11h30	J / J
Virement SEPA Accélééré (Max 1 000 ordres, limite 100 000 € unitaire)	20h30	J / J échangé dans l'heure
Virement de trésorerie	14h00	J / J
Virement SEPA Tutelle intra CEAPC	19h30	J / J
Virement SEPA Tutelle	11h30	J / J
	au-delà de 11h30 et jusqu'à 19h30	J / J+1
Virement international en devises	11h00	J / délai contrepartie
Virement international en euros	14h00	J / délai contrepartie

Important : Pour toute demande de remise présentant un volume supérieur à 10 000 opérations, nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de votre chargé d'affaires.